



FÉDÉRATION
FRANÇAISE
KARATÉ

REGLEMENT DES FORMATIONS

2020/2021



EDITORIAL

Le livret des formations qui est proposé pour la saison 2020/2021 vous présente l'ensemble de la filière de formation de l'enseignement du karaté et de toutes les disciplines associées : AMV, AMSEA, WUSHU, KRAV MAGA, YOSEIKAN BUDO.

Il détaille le contenu et la mise en œuvre d'une part des formations fédérales, d'autre part des formations de la branche professionnelle, et enfin des formations conduisant aux diplômes d'Etat.

La filière de formation de la fédération est donc très complète. C'est un atout pour le développement fédéral puisque sa bonne santé dépend d'abord du nombre de ses licenciés. Or pour qu'ils soient nombreux, il faut qu'ils trouvent un réel plaisir et les moyens d'une progression technique et sportive dans l'enseignement qui leur est régulièrement dispensé.

Ce sont ainsi les professeurs de karaté et des disciplines associées qui sont les agents de développement de la fédération. Il convient donc qu'ils soient tous convaincus que quelques principes simples doivent conduire leur action, souvent quotidienne.

Le professeur de karaté ou des disciplines associées doit toujours être éveillé sur la nécessité d'entreprendre des formations complémentaires, tout au long de la vie. Le contenu de ces formations complémentaires peut être de nature technique, de nature pédagogique, ou encore il peut permettre de découvrir l'enseignement pour des publics nouveaux ou différents. L'essentiel est de considérer que la formation continue est une démarche normale.

Le deuxième point qu'il convient de retenir de ce livret est que la filière de formation de la fédération a été bâtie pour que les diplômes soient complémentaires les uns par rapport aux autres. Chaque étape acquise dans la filière de formation est déjà en soi une préparation au niveau suivant, et est déjà une invitation à penser à la formation supérieure.

La plupart des formations sont d'ailleurs conçues pour être organisées sur des périodes relativement courtes, peu contraignantes. Elles sont ainsi accueillantes pour la très grande majorité des enseignants fédéraux.

C'est particulièrement le cas du nouveau DIF qui a été pensé pour être plus attractif. Accessible aux futurs enseignants même non titulaires du DAF, construit sur de nombreux modules pédagogiques et techniques, il devrait être apprécié.

Je souhaite finalement à tous les enseignants des clubs de conduire leurs cours durant la saison 2020/2021 avec beaucoup d'entrain, avec beaucoup de générosité et avec beaucoup de plaisir.

La Fédération Française de Karaté et Disciplines Associées est forte de 5000 clubs. Je salue donc l'investissement de tous leurs professeurs et je les remercie de leur engagement.

Dominique CHARRE
Directeur Technique National

AFA

L'ATTESTATION FÉDÉRALE D'ASSISTANT

L'AFA permet de donner une reconnaissance à un jeune intéressé par l'enseignement pour aider et assister un enseignant diplômé à encadrer des séances de karaté les disciplines associées : AMV, AMSEA, WUSHU, KRAV MAGA, YOSEIKAN BUDO dans un club affilié à la FFKDA.

OBJECTIFS

- Assister un enseignant diplômé à encadrer des séances de karaté et disciplines associées ;
- Participer au fonctionnement du club ;
- Participer à la préservation de la sécurité des pratiquants lors des séances.

VOLUME ET CONTENUS

- Le volume total de la formation est de **8 heures**

UF1 Enseignement et animation	UF2 Environnement associatif et fédéral	UF3 Participation à la vie fédérale et citoyenne
4 heures	3 heures	1 heure

L'AFA permet un premier accès aux activités d'enseignement bénévole. Elle est la première étape dans une logique de formation permettant l'enseignement bénévole.

MODALITES D'INSCRIPTION

Contactez le responsable de l'école départementale de formation (coordonnées sur le site du Comité Départemental de Karaté)

PREREQUIS

- Avoir entre 14 ans et 18 ans ;
- Etre ceinture marron ;
- Avoir 2 timbres de licences FFKDA dont celle de l'année en cours.

PRIX : 30 €

DAF

LE DIPLÔME

D'ANIMATEUR FÉDÉRAL

Le DAF est un diplôme accessible avec un temps de formation adapté afin d'enseigner dans un club affilié à la FFKDA et ainsi contribuer au développement du karaté et de toutes les disciplines associées : AMV, AMSEA, WUSHU, KRAV MAGA, YOSEIKAN BUDO. Il permet de poursuivre sa formation en direction du DIF et du CQP.

OBJECTIFS

- ✓ Ouvrir un club ;
- ✓ Planifier des cours pour différents publics ;
- ✓ Animer des cours en toute sécurité et en pleine autonomie.

VOLUME ET CONTENUS

- ✓ Le volume total de la formation est de **37 heures**

Travail en préformation	Formation en centre	Participation fédérale
12 heures	15 heures	10 heures

3 UNITÉS DE FORMATION À VALIDER

UF1 : Enseignement et animation
UF2 : Environnement associatif et fédéral
UF3 : Participation à la vie fédérale et citoyenne

MODALITES D'EVALUATION

- ✓ Epreuves écrites : QCM de pré formation et QCM de fin de formation
- ✓ Epreuve pédagogique : une mise en situation pédagogique à partir de la rédaction d'un plan de séance suivie d'un entretien
- ✓ Participation associative : Validation d'une participation à un stage de juge départemental et à un évènement fédéral officiel

MODALITES D'INSCRIPTION

Contactez le responsable de l'école départementale de formation (coordonnées sur le site du Comité Départemental de Karaté)

PREREQUIS (à l'entrée du jour de formation)

- ✓ Avoir 18 ans minimum ;
- ✓ Etre ceinture noire 1er Dan minimum ;
- ✓ Avoir la licence fédérale FFKDA de l'année en cours ;
- ✓ Posséder un diplôme de secourisme ou équivalent ;

PRIX : 100 €

DIF

LE DIPLÔME

D'INSTRUCTEUR FÉDÉRAL

Le DIF est le diplôme d'enseignant de référence dans un club affilié à la FFKDA pour le karaté et toutes les disciplines associées : AMV, AMSEA, WUSHU, KRAV MAGA et YOSEIKAN BUDO.

OBJECTIFS

- ✓ Ouvrir un club ;
- ✓ Planifier des cours pour différents publics spécifiques (enfants, ados, adultes, seniors, para etc.) ;
- ✓ Accéder aux stages de formation continue ;
- ✓ Apporter des compétences pour la progression et le perfectionnement des pratiquants ;
- ✓ Animer des cours en toute sécurité et en pleine autonomie ;
- ✓ Elargir son enseignement au-delà du club.

VOLUME ET CONTENUS

- ✓ Le volume total de la formation est de **70 heures (sans le DAF)**

Travail en préformation (réservé non titulaires du DAF)	Formation en centre	Participation fédérale	Stages fédéraux (régionaux & nationaux)
12 heures	28 heures	15 heures	15 heures

3 UNITÉS DE FORMATION À VALIDER

UF1 : Enseignement et animation
UF2 : Environnement administratif, juridique et comptable
UF3 : Participation à la vie fédérale et citoyenne

MODALITES D'EVALUATION

- ✓ Epreuves écrites : QCM de pré formation et QCM de fin de formation
- ✓ Epreuve pédagogique : une mise en situation pédagogique à partir de la rédaction d'un plan de séance suivie d'un entretien
- ✓ Participation associative : Validation d'une participation à un stage d'arbitrage ou de juge, un évènement fédéral officiel ou une assemblée générale

MODALITES D'INSCRIPTION

Contactez le responsable de l'école régionale de formation (coordonnées sur le site de la ligue régionale)

PREREQUIS (à l'entrée en formation)

- ✓ Avoir 18 ans minimum ;
- ✓ Etre ceinture noire 1er Dan minimum ;
- ✓ Avoir la licence fédérale FFKDA de l'année en cours ;
- ✓ Posséder un diplôme de secourisme ou équivalent ;

PRIX : 250 € (pour les titulaires du DAF 150 €)

CBK

LE CERTIFICAT DE BODY KARATÉ

Le CBK est un certificat fédéral d'enseignement bénévole spécifique pour l'enseignement du karaté au sein d'un club affilié FFKDA.

L'obtention du CBK ne permet pas l'ouverture d'un club affilié à la FFKDA.

OBJECTIFS

- Enseigner le body karaté ;
- Organiser la sécurité des pratiquants lors des séances ;
- Développer la pratique à long terme du body karaté.

VOLUME ET CONTENUS

- Le volume total de la formation est de **32 heures**

Travail en préformation	Formation en centre	Stage fédéral en situation
4 heures	24 heures	4 heures

3 UNITÉS DE FORMATION À VALIDER

- UF1: Enseignement et animation CBK
- UF2: Environnement associatif et fédéral
- UF3: Musique et mouvement

MODALITES D'EVALUATION

- Epreuve orale : un exposé et un entretien concernant l'UF2
- Epreuve pédagogique : une mise en situation pédagogique à partir de la rédaction d'un plan de séance suivie d'un entretien concernant les UF1 et UF3
- 2 Participations : participer à deux stages fédéraux et ou régionaux de Body Karaté dans l'année.

MODALITES D'INSCRIPTION

Contactez le responsable de l'école régionale de formation (coordonnées sur le site de la ligue régionale)

PREREQUIS (à l'entrée du jour de formation)

- Avoir 3 années de licence
- Avoir 18 ans minimum
- Avoir la licence fédérale FFKDA de l'année en cours
- Posséder un diplôme de secourisme ou équivalent

Il n'y a pas de prérequis de grade

PRIX : 200 €

CQP MAM

LE CERTIFICAT DE QUALIFICATION PROFESSIONNELLE MONITEUR D'ARTS MARTIAUX

Le titulaire du CQP a le droit d'enseigner contre rémunération et peut se faire délivrer une carte professionnelle par la DDCS (Direction Départementale de la Cohésion sociale).

OBJECTIFS

- ✓ Faire découvrir, initier ou perfectionner au karaté ou à une discipline associée
- ✓ Organiser la sécurité des pratiquants lors des séances
- ✓ Développer la pratique du karaté et des disciplines associées
- ✓ Intervenir au sein de différentes structures ou établissements

VOLUME ET CONTENUS

- ✓ Le volume total de la formation est de **115 heures**

Travail en préformation	Formation en centre	Participation fédérale
26 heures	44 heures	40 heures

3 UNITÉS CAPITALISABLES À VALIDER

UC1 : Conception d'un projet d'enseignement en karaté et disciplines associées

UC2 : Mise en œuvre d'un projet d'enseignement en sécurité

UC3 : Participation au fonctionnement de la structure

MODALITES D'EVALUATION

- ✓ 3 certifications composées de 2 épreuves chacune

MODALITES D'INSCRIPTION

Contactez le service formation
de la FFKDA

Mail : formation@ffkarate.fr
Tél : 01 41 17 48 30

PREREQUIS (à l'entrée en formation)

- ✓ Avoir 18 ans minimum
- ✓ Etre ceinture noire 1er Dan minimum
- ✓ Avoir la licence fédérale FFKDA de l'année en cours
- ✓ Posséder un diplôme de secourisme ou équivalent
- ✓ Avoir un certificat médical de non contre-indication à la pratique et l'enseignement du karaté de moins de 3 mois.
- ✓ Avoir le DIF avant la date de clôture de l'inscription
- ✓ Effectuer un stage d'une durée de 40 heures minimum dans son association ou d'un autre club de son choix, préalablement à l'entrée en formation avec un tuteur titulaire d'un CQP MAM au minimum. Pendant ce stage, le candidat devra animer des séances auprès d'un public enfant et d'un public adulte

PRIX : 850 €

BPJEPS

LE BREVET PROFESSIONNEL DE LA JEUNESSE, DE L'ÉDUCATION POPULAIRE ET DES SPORTS

« MENTION KARATÉ, WUSHU ET DISCIPLINES ASSOCIÉS »

La formation est organisée par le CREPS IDF (Châtenay-Malabry), après avoir été habilitée par la DRJSCS. Elle débutera en Janvier 2021. La communication sera effective dès septembre 2020. Cette formation est ouverte exclusivement au titulaire du CQP MAM ou APAM.

OBJECTIFS

- ✓ Réaliser des prestations d'animation, d'initiation, de perfectionnement et d'entraînement aux activités dans les champs sportifs, éducatifs et de loisirs contre rémunération ;
- ✓ Organiser la sécurité des pratiquants lors des séances ;
- ✓ Développer la pratique du karaté et des disciplines associées ;
- ✓ Intervenir au sein de différentes structures ou établissements.

VOLUME ET CONTENUS

- ✓ Le volume total de la formation est de **374 heures**

Formation en centre	Stage en situation
224 heures	150 heures

Le titulaire du CQP MAM ou APAM bénéficie des équivalences des UC1 et UC3, ne lui reste à valider que les UC2 et UC4.

4 UNITÉS CAPITALISABLES À VALIDER

UC1 – Encadrer tout public dans tout lieu et toute structure (Equivalence avec le CQP MAM ou APAM)

UC2 – Mettre en œuvre un projet d'animation s'inscrivant dans le projet de la structure

UC3 – Conduire une séance, un cycle d'animation ou d'apprentissage dans le champ du karaté et des disciplines associées (Equivalence avec le CQP MAM ou APAM)

UC4 – Mobiliser les techniques du karaté et des disciplines associées pour mettre en œuvre une séance, un cycle d'animation ou d'apprentissage.

MODALITÉS D'INSCRIPTION

Contactez le CREPS IDF

Tél : 01 41 87 20 30

PREREQUIS (à l'entrée en formation)

- ✓ Avoir 18 ans minimum
- ✓ Être ceinture noire 1er Dan minimum
- ✓ Avoir la licence fédérale FFKDA de l'année en cours
- ✓ Posséder un diplôme de secourisme ou équivalent
- ✓ Présenter un certificat médical de non contre-indication à la pratique et l'enseignement du karaté de moins de 3 mois.
- ✓ Être titulaire du CQP MAM ou APAM
- ✓ Satisfaire aux épreuves de sélection de la formation organisé par le CREPS IDF

PRIX : 2 464 € (TARIF 27/03/2019) + 25€ (FRAIS DE DOSSIER)

DEJEPS

LE DIPLÔME D'ETAT DE LA JEUNESSE, DE L'EDUCATION POPULAIRE ET DES SPORTS « MENTION KARATÉ ET DISCIPLINES ASSOCIÉES »

Il n'y aura pas de formation DEJEPS en présentiel en 2020/2021.

Le titulaire du DEJEPS spécialité « perfectionnement sportif », mention « karaté et disciplines associées » est un diplôme de niveau 5. Le titulaire est responsable de l'enseignement et de la sécurité dans une structure associative, privée ou territoriale.

OBJECTIFS

- Animer en club et diversifier ses pratiques et ses interventions par rapport aux publics
- Entraîner de l'initiation au perfectionnement
- Former des enseignants
- Coordonner des projets régionaux ou départementaux

VOLUME ET CONTENUS

- Le volume total de la formation est de **1200 heures**

Formation en centre	Stage en situation
700 heures	500 heures

4 UNITÉS CAPITALISABLES À VALIDER

- UC1 – Concevoir un projet d'action
- UC2 – Coordonner la mise en œuvre d'un projet d'action
- UC3 – Conduire une démarche de perfectionnement sportif dans le karaté et ses disciplines associées
- UC4 – Encadrer le karaté et les disciplines associées en toute sécurité

MODALITES D'EVALUATION

- Ces UC s'obtiennent indépendamment les unes des autres. Toute UC acquise dans une voie est cumulable avec celle(s) obtenue(s) dans une autre voie pour augmenter les chances de réussite.

MODALITES D'INSCRIPTION

Contactez le service formation
de la FFKDA

Mail : formation@ffkarate.fr
Tél : 01 41 17 48 30

PREREQUIS (à l'entrée en formation)

- Avoir 18 ans minimum le jour de la validation des exigences préalables à la mise en situation pédagogique
- Etre ceinture noire 1er Dan minimum
- Avoir la licence fédérale FFKDA de l'année en cours
- Posséder un diplôme de secourisme ou équivalent
- Présenter un certificat médical de non contre-indication à la pratique et l'enseignement du karaté de moins de 3 mois.
- Satisfaire aux tests techniques d'exigences préalables à l'entrée en formation (niveau 2ème dan)
- Satisfaire aux épreuves de sélection de la formation

DESJEPS

LE DIPLÔME D'ETAT SUPÉRIEUR DE LA JEUNESSE, DE L'EDUCATION POPULAIRE ET DES SPORTS « MENTION KARATÉ ET DISCIPLINES ASSOCIÉES »

Il n'y aura pas de formation DEJEPS en présentiel en 2020/2021.

Le DESJEPS spécialité « performance sportive », mention « karaté et disciplines associées » est un diplôme de niveau 6 d'expertise technique et de direction.

OBJECTIFS

- Enseigner en club, diversifier ses pratiques et ses interventions par rapport aux publics ;
- Entraîner dans un centre de perfectionnement
- Former des enseignants ;
- Coordonner des projets nationaux et régionaux.

VOLUME ET CONTENUS

- Le volume total de la formation est de **1200 heures**

Formation en centre	Participation fédérale
700 heures	500 heures

4 UNITÉS CAPITALISABLES À VALIDER

- UC1 – Construire la stratégie d'une organisation du secteur
- UC2 – Gérer les ressources humaines et financières d'une organisation du secteur
- UC3 - Diriger un système d'entraînement en karaté et disciplines associées
- UC4 – Encadrer le karaté et les disciplines associées en toute sécurité

MODALITES D'EVALUATION

- Ces UC s'obtiennent indépendamment les unes des autres. Toute UC acquise dans une voie est cumulable avec celle(s) obtenue(s) dans une autre voie pour augmenter les chances de réussite.

MODALITES D'INSCRIPTION

Contactez le service formation de la FFKDA

Mail : formation@ffkarate.fr
tél : 01 41 17 48 30

PREREQUIS (à l'entrée en formation)

- Avoir 18 ans minimum le jour de la validation des exigences préalables à la mise en situation pédagogique ;
- Etre ceinture noire 1er Dan minimum ;
- Avoir la licence fédérale FFKDA de l'année en cours ;
- Posséder un diplôme de secourisme ou équivalent ;
- Présenter un certificat médical de non contre-indication à la pratique et l'enseignement du karaté de moins de 3 mois ;
- Satisfaire aux tests techniques d'exigences préalables à l'entrée en formation (niveau 3ème dan) ;
- Satisfaire aux épreuves de sélection de la formation.



FÉDÉRATION
FRANÇAISE
KARATÉ

